



[Le calendrier des appels de cotisations pour l'année 2018 est disponible ici](#)



Variation de revenus ? Pensez modulation !

Si vous estimez que vos revenus professionnels vont subir une variation à la hausse ou à la baisse, vous pouvez demander à la MSA la modulation, au plus tard 15 jours :

- avant la date d'exigibilité de l'appel fractionné,
- avant la date d'échéance du prélèvement mensuel.

[Consultez le détail de ce dispositif](#)

Identification de vos paiements

Lors du règlement de votre facture de cotisations, il est important d'indiquer les références figurant sur votre appel de cotisations :

Appel fractionné = Références : xxxxxxxxxxxx

Appel définitif = N° d'immatriculation : xxxxxxxxxxxx

Ces informations nous permettent d'affecter, de manière fiable et rapide, votre versement.



« L'Avenir en Soi » : pour un changement préparé !!!

Nous sommes tous concernés par le changement : arrivée d'un enfant, période de chômage, problème de santé, passage à la retraite, envie de vivre autrement ... Des interrogations, des idées, des doutes, des envies ...

La Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, vous propose : « L'Avenir en Soi », une démarche d'accompagnement au changement

Prochainement 2 nouveaux groupes dans le Cher et le Loiret

[En savoir plus](#)

Aide au répit

Vous êtes en situation d'épuisement professionnel et avez besoin d'un temps de répit. La MSA peut financer l'intervention d'un service de remplacement pendant 7 jours, durée qui peut exceptionnellement être portée à 10 jours.

Les taux de participation sont fonction des ressources et peuvent être modulés au cas par cas, pouvant aller jusqu'à une prise en charge à 100 % du tarif plafond en vigueur.

Consultez le **[détail de ce dispositif](#)** et téléchargez notre **[plaquette de présentation](#)**.

Les Cellules de Prévention de la MSA

Vous pouvez être confrontés à des difficultés d'ordre professionnel ou personnel. La MSA BCL a déployé deux cellules pluridisciplinaires de prévention dédiées. Composées de Médecins, Travailleurs Sociaux, Conseillers, ... ces cellules réalisent un travail transversal permettant d'accompagner les adhérents de manière ciblée, et dans leur globalité.

La Cellule de Prévention et d'Accompagnement est spécialisée dans les situations de mal être et de risque suicidaire. Elle peut être sollicitée par l'adhérent lui-même, ou par un proche qui a relevé des modifications de comportements qui laisseraient à penser que l'adhérent est en souffrance.



vous accompagner



Cellule de prévention et d'accompagnement

Mal-être, risque suicidaire

www.msa-beauce-coeurdeloire.fr



La Cellule de Prévention et de Maintien dans l'Emploi accompagne les adhérents victimes de problèmes de santé qui risquent de compromettre leur activité professionnelle.

Les interventions de ces deux cellules se font dans le respect de la confidentialité, tant sur le plan médical, que professionnel ou personnel.



Des aides pour vos enfants scolarisés

La rentrée est source de dépenses parfois importantes. La MSA, dans le cadre de sa politique d'action sanitaire et sociale, soutient et accompagne les familles au travers des prestations extralégales. Sous conditions de ressources, ces aides portent sur :

- les activités sportives, culturelles et de loisirs,
- la scolarité : poursuite d'études supérieures, études secondaires agricoles, études secondaires non agricoles (à titre expérimental en 2017), apprentissage ou contrat de professionnalisation.

Retrouvez dans notre **réglement des prestations extra-légales**, les différentes conditions d'attribution. A noter : pour être accordées en totalité, les demandes d'aides doivent être formulées avant le 31 janvier.



Vous avez moins de 25 ans et vous rentrez dans la vie active

La MSA peut vous apporter, sous conditions de ressources, une aide :

- à la mobilité (permis de conduire),
- à l'accès dans un premier logement (caution, 1er loyer, ouverture de compteurs).

Si vous êtes affilié(e) à titre personnel à la MSA en assurance maladie ou en prestations familiales, consultez notre **réglement des prestations extra-légales** pour connaître le détail de ces dispositifs.



Congé paternité : pensez à le demander

Le congé paternité relevant d'un choix individuel de chaque père de famille, les procédures d'indemnisation ne sont pas déclenchées automatiquement par la MSA. Pour en bénéficier, il vous appartient de nous adresser un courrier précisant que vous souhaitez prendre un congé paternité et nous indiquer les dates prévues.

Si vous prenez cette décision suite à l'arrivée de votre enfant, vous devez également nous adresser un courrier indiquant les dates de ce congé et joindre un acte de naissance.

Pour un traitement dans les meilleurs délais de votre demande, n'oubliez pas de mentionner sur ces courriers votre numéro d'assuré social. **Consultez toutes les mesures liées à ce dispositif.**



Grippe : elle n'est pas dangereuse que pour les seniors

La vaccination contre la grippe concerne bien entendu les personnes âgées de 65 ans et plus. Toutefois, la grippe peut également avoir des conséquences graves pour des personnes plus jeunes,



Agir pour l'environnement

Un document déposé dans votre boîte aux lettres génère la consommation :

telles que les personnes atteintes de certaines affections comme le diabète, les pathologies cardiaques ou les maladies respiratoires chroniques, les femmes enceintes et les personnes en surpoids. L'entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque est également incité à se faire vacciner.

[Consultez les modalités de vaccination et conditions de prise en charge.](#)

- de papier pour le courrier et l'enveloppe,
- d'encre pour l'impression,
- d'énergie fossile ou électrique pour la réalisation, distribution puis destruction ou recyclage.

Les nouvelles technologies permettent de s'affranchir de ce gaspillage de ressources naturelles. Participez à votre niveau à la préservation de notre planète en privilégiant la consultation de vos documents sur notre site internet.

Connectez-vous à **Mon espace privé** puis rendez-vous sur la rubrique **Mon compte** et choisissez le mode de réception **internet** dans **Mes préférences d'échange** qui vous permettra d'être averti par mail de la mise à disposition de documents.

Procuration

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer personnellement à nos bureaux, n'oubliez pas de **remplir la procuration** que vous remettrez à la personne que vous mandatez. Sans ce document, aucun renseignement ne pourra lui être communiqué, même s'il s'agit de votre conjoint.



Vous contactez la MSA par téléphone

Pour une réponse plus rapide, il convient, avant votre appel, de vous munir de votre numéro de sécurité sociale ou de votre numéro SIRET (entreprise). Communiquée dès le début de l'entretien, cette information permet à nos téléconseillers d'accéder directement à votre dossier sans recherche préalable. Le délai d'attente pour les autres appels en cours s'en trouve ainsi réduit.

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)